

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2007014

Signataire : LG/CF

OBJET : Convention avec la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'action "Point d'accueil et d'écoute Mosaïque".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Considérant que la ville mène, à travers l'activité du service communal d'hygiène et de santé (SCHS), des actions de lutte contre le mal-être des adolescents et des conduites à risques,

Considérant que le SCHS gère depuis plusieurs années la structure « Point d'accueil et d'écoute Mosaïque » visant l'expression des jeunes souffrant de difficultés diverses et leur écoute par des adultes,

Considérant qu'il y lieu de reconduire le dispositif en 2007,

Considérant que cette année l'Etat subventionne l'action à hauteur de 35.000 euros avec signature d'une convention,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Autorise Monsieur le maire à solliciter auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Seine-Saint-Denis une subvention à hauteur de 35.000 euros pour la prorogation de l'action « Point d'accueil et d'écoute Mosaïque » en 2007, et à signer la convention correspondante.

Le Maire